

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 22 Novembre (22/11/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHEs), **Adjoints,**

Mme Christine LASSALLE (représentée par M. SELAM), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIT EXCUSÉE :**

Mme Odile MARTY-MOTHEs, **Conseillère Municipale**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Gérard CHOUKOUd est nommé secrétaire de séance.

M. Pierre GUILLAMAT ne prend pas part au vote.

**PATRIMOINE COMMUNAL**

**10 – 22 Novembre 2012**

**ACCEPTATION DU MODIFICATIF DE LA COPROPRIÉTÉ CONFLUENCES**

Rapporteur : Madame DOURLENT



**Considérant** que la copropriété de l'espace « Confluences » a été réalisée en janvier 1977, complétée et modifiée en juin 1977 puis en avril 1993.

**Considérant** qu'il convenait de mettre en adéquation le règlement de copropriété avec la réalité de l'utilisation de l'immeuble.

**Considérant** le modificatif de copropriété rédigé comme suit :

- Lot 8 (parking de la salle des fêtes) supprimé et remplacé par des parties communes aux lots qu'il dessert.
- Lot 9 (supermarché) remplacé par les lots 16 et 18 : salle des fêtes et cuisines avec destination respective, à usage d'activités professionnelles ou commerciales (bureaux, annexes, locaux associatifs, ...) utilisés de façon annexe ou non au lot 18 ; à usage de salle polyvalente (salle de réunion, d'activités, salle des fêtes, réception, etc..) et ses activités annexes.
- Lot 10 (laboratoire commercial) remplacé par le lot 14 : « salle commune », pièces annexes et un garage avec destination à usage d'activités professionnelles ou commerciales (bureaux, annexes, locaux associatifs, ...) utilisés de façon annexe ou non au lot 18.
- Lots 11 et 12 (magasin) remplacés respectivement par les lots 15 et 17 avec destination à usage commercial ou professionnel.
- Lot 13 inclus dans le lot 18 (salle des fêtes).

**Considérant** que le règlement de copropriété s'applique à un immeuble cadastré section DL n° 399-401, pour une contenance cadastrale totale de 52a91ca.

**Considérant** qu'il est composé d'un bâtiment A (comprenant les lots 14 et 15 y compris le parking extérieur), d'un bâtiment B (comprenant les lots 16 et 17) et d'un bâtiment C (lot 18).

**Considérant** que l'assiette de la copropriété inclut aussi les parties communes spéciales (parkings et espaces communs extérieurs).

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le modificatif de copropriété de « Confluences »

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le modificatif de règlement de copropriété de Confluences cadastré section DL N°399-401.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.



Pour copie conforme  
Moissac le 23 novembre 2012  
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

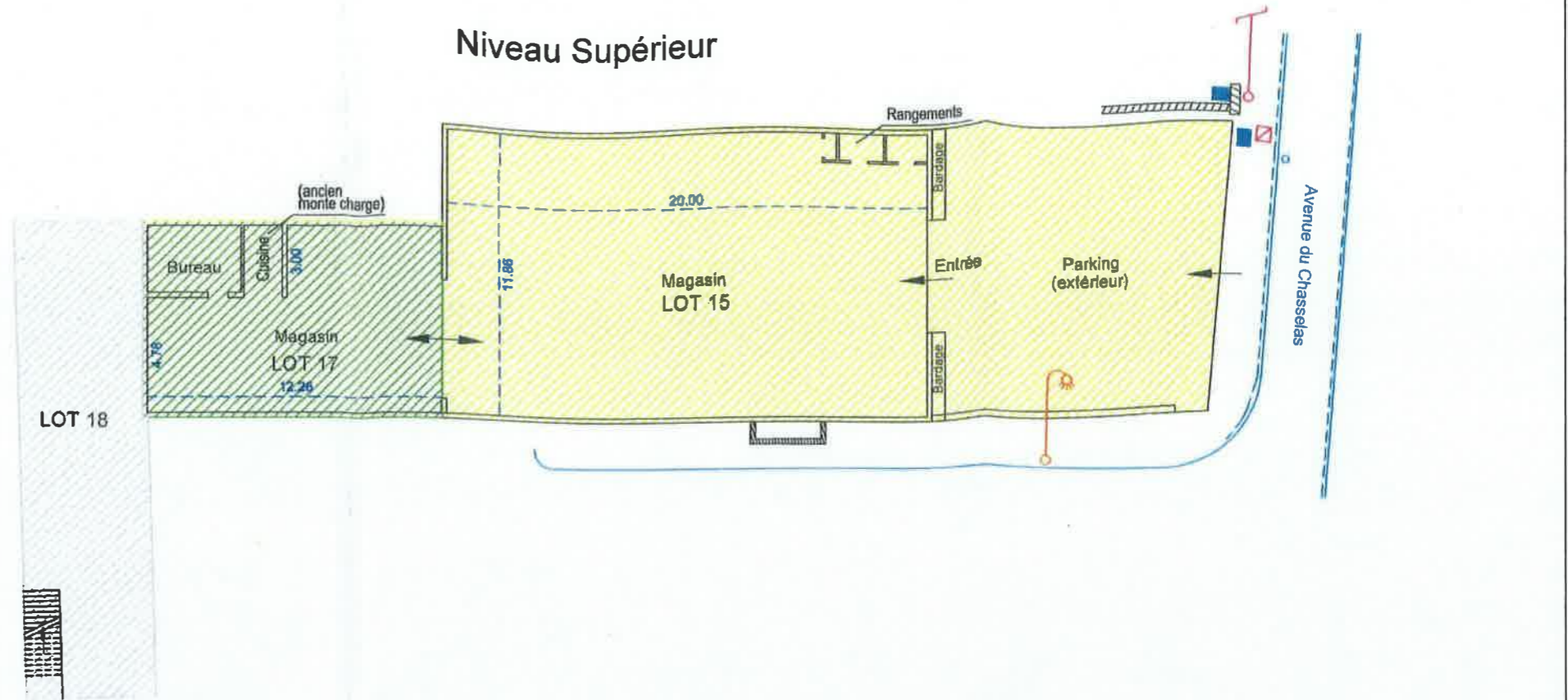
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
**Commune de Moissac**  
 16 - 18 Avenue du Chasselas

**PLAN de COPROPRIETE**

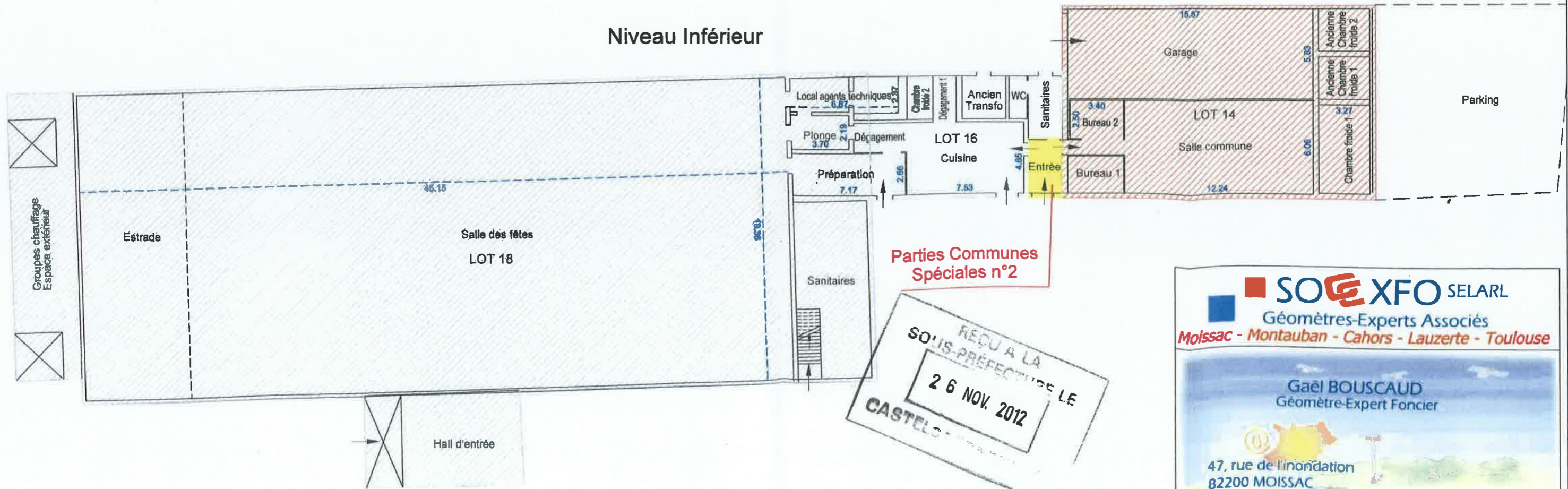
Mme SEMPERE Marie-Françoise  
 La Commune de MOISSAC

**PLAN DES NIVEAUX**

Echelle: 1/500



**Niveau Inférieur**



Parties Communes  
 Spéciales n°2

REÇU A LA  
 SOUS-PRÉFECTURE DE LE  
 26 NOV. 2012  
 CASTEL...

L'authenticité de ce document est exclusivement  
 assurée par la signature du géomètre expert  
 Reproduction réservée.

**SOGE XFO SELARL**  
 Géomètres-Experts Associés  
 Moissac - Montauban - Cahors - Lauzerte - Toulouse

Gaël BOUSCAUD  
 Géomètre-Expert Foncier

47, rue de l'inondation  
 82200 MOISSAC  
 Tél : 05 63 04 08 38  
 Fax : 05 63 04 33 31  
 E-mail : moissac@sogexfo.com  
 Site SOGEXFO : www.sogexfo.com

N° Dossier : A12033  
 Nom du Plan: A12033.dwg  
 A MOISSAC LE 04/06/2012